



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
Consultation 23_2263

A Marseille, le 6 novembre 2023

Direction générale adjointe ville au quotidien
Direction des bâtiments et des équipements communaux
Pôle maintenance et expertises techniques

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Maintenance portes et portails automatiques des bâtiments et ouvrages divers du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux (2 lots)

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 6, posée le 2 novembre 2023

Bonjour, l'art.2.5 du CCTP précise que les frais d'interventions pour dépannages sont compris dans le montant forfaitaire annuel. Pourriez-vous, svp, nous donner, à titre indicatif, le nb annuel d'interventions corrective sur les 3 dernières années.

Réponse 6, transmise le 6 novembre 2023

Conformément à l'article 2.5 du CCTP, les frais d'interventions pour dépannages sont compris dans le montant forfaitaire annuel.

Actuellement, il n'est pas possible, à titre indicatif, de vous communiquer, le nombre annuel d'interventions correctives sur les 3 dernières années, le service n'avait pas d'outil jusqu'à présent pour suivre toutes les demandes d'interventions de maintenance. Nous avons la GMAO depuis Septembre et nous aurons des indicateurs précis pour le prochain marché.